

Cahier des charges

Responsable technique camps sportifs



Behindertensport Schweiz
Sport Handicap Suisse
Sport Andicap Svizzera

1. Principes de base

Les responsables techniques (RT) sont recrutés par les responsables de camp, en concertation avec le département des camps sportifs. Ils sont subordonnés au responsable de camp et sont ses adjoints. Avec les documents du camp, les RT reçoivent de Plusport un PDF du contrat de mission temporaire pour le camp en question et les liens vers tous les éléments du contrat. L'annexe à l'accord d'affectation est signée comme un contrat de travail collectif au début du camp.

Exigences pour les affectations en tant que RT :

- + Qualification de moniteur sportif pour personnes en situation de handicap ou qualifications équivalentes.
- + Bonne connaissance technique et expérience dans le sport spécifique au camp.
- + Expérience dans les camps sportifs ou expérience équivalente

2. Les camps sportifs

Les camps sportifs constituent un programme sportif défini et annoncé par Plusport pour les personnes en situation de handicap. Plusport est contractuellement tenu vis-à-vis de l'Office fédéral des assurances sociales de proposer un programme quotidien de sport et d'exercices de plusieurs heures, adapté aux possibilités des participants.

Les participants à nos camps sont des hôtes payants qui ont les exigences suivantes envers Plusport :

- + Mise en place de l'offre sportive conformément à la proposition figurant dans le catalogue Sportcamps
- + Instruction/promotion du sport du camp
- + Réalisation de tous les services énumérés dans l'offre.
- + Garantir l'intégrité personnelle, l'autodétermination et la sécurité dans les limites de ce qui est possible ou influençable

3. Tâches, droits et devoirs

Les responsables de camp ont l'autorité de prendre des décisions pour toutes les questions de mise en œuvre. Ils sont responsables de l'ensemble du fonctionnement du camp et sont les supérieurs hiérarchiques ainsi que les personnes de contact direct des chefs techniques.

Les tâches, droits et devoirs suivants s'appliquent aux missions des RT :

- + Assumer les fonctions et les tâches confiées par le responsable de camp.
- + Conception et mise en œuvre du programme sportif et des cours adaptés aux personnes en situation de handicap et à leurs besoins (conformément au programme du camp)
- + Affectation des participants aux cours de renforcement sportif
- + Affectation des moniteurs au programme sportif
- + Diriger et superviser les cours de sport
- + Responsabilité de la qualité et de la sécurité du programme sportif, y compris la reconnaissance des lieux, les conditions météorologiques, etc., selon le type et le programme du camp.
- + Vérifier les infrastructures (locaux, équipements, matériel) ainsi que le transport des personnes et du matériel.
- + Participation aux réunions des moniteurs pendant le camp.

Cahier des charges

Responsable technique camps sportifs



Behindertensport Schweiz
Sport Handicap Suisse
Sport Andicap Svizzera

- + Un engagement total dans le programme de la semaine, y compris la supervision et le soutien des participants dans les activités quotidiennes.
- + Aide à l'organisation et au déroulement du pré-cours pour les moniteurs (si prévu).
- + Soutenir et suppléer le responsable de camp dans tous les domaines.
- + Prendre connaissance du cahier des charges du responsable de camp
- + Signaler les événements extraordinaires au responsable de camp et/ou à PluSport Suisse.
- + Devoir de confidentialité concernant toutes les données des participants
- + L'intérêt personnel doit être mis au second plan lors de la mission.

Les accords et les conventions contractuels (par exemple concernant l'hébergement ou la location de bus) sont conclus exclusivement par PluSport.

4. Les parents et les animaux

- + L'admission d'un parent de moniteur ou d'un animal dans les camps (qui ne contribue pas aux activités du camp) doit être approuvée à l'avance par le département des camps sportifs. PluSport ne couvre pas les coûts de ces derniers.
- + Les jeunes enfants d'âge préscolaire ne sont pas autorisés dans les camps. En cas de transgression, PluSport décline toute responsabilité.

5. Réunion des responsables de camps sportifs / formation et perfectionnement

Les responsables de camp doivent assister régulièrement à la réunion annuelle des responsables de camp de sport. Des formations de base et continues appropriées permettent d'acquérir les qualifications nécessaires en matière de sport et d'encadrement (formation continue obligatoire pour les brevets PluSport tous les 2 ans).

PluSport

Sport Handicap Suisse
Sportcamps